

Participants :

- **FLEAC**
 - Hélène GINGAST
 - Cécile JUIN
 - Christine RANIVOALISON
 - Jean-Louis NICOLAS
 - Jacky DAVIAUX
 - Mathieu LABROUSSE
 - Jean-François SOGUEL
- **CALITOM**
 - Alexa BADIN (responsable communication)
 - Michaël LAVILLE (président Calitom)
 - François FILIPPI (directeur général des services)
- **SDEDA** (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de Aube)
 - Danielle BEGLIN (conseillère municipale La Chapelle Saint Luc)
 - L. BERNARD (chargé de la gestion des contrats et conseil juridique)
 - Pascal LANDREAT (président SDEDA et maire de Pont-Sainte-Marie)
 - Frédéric HOUDRY (directeur du site VALAUBIA)

1. OBJET DU DEPLACEMENT

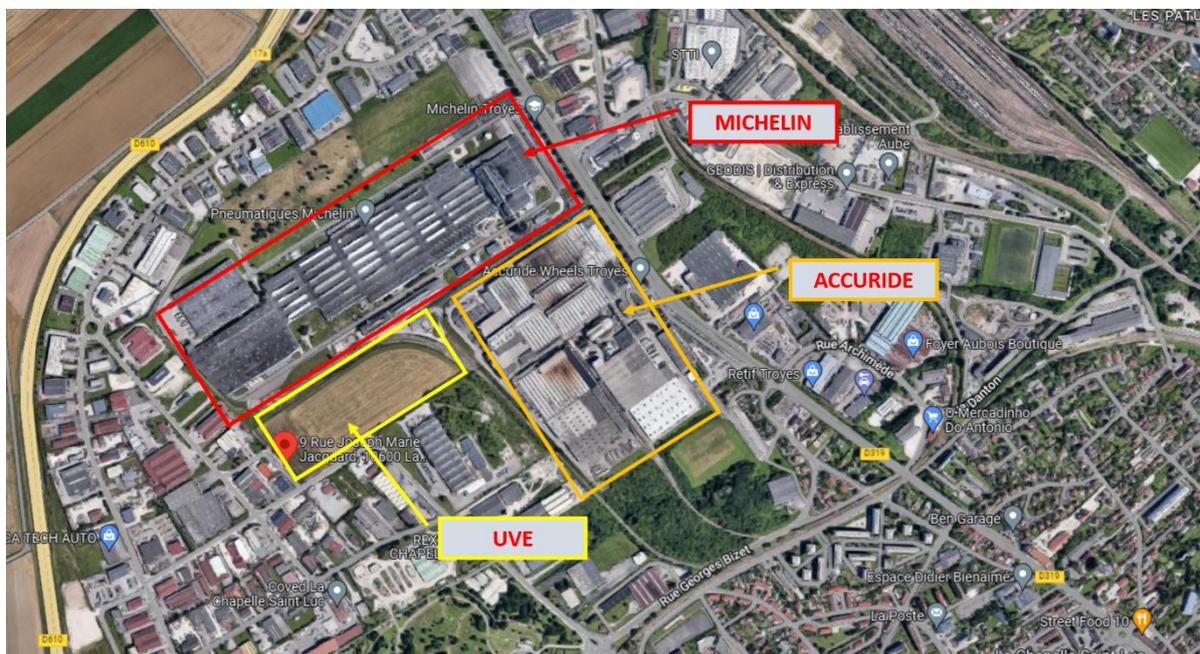
Ayant eu connaissance, au mois d'octobre 2022, qu'un projet de construction d'une UVE avait été initié par CALITOM sur le site de la SNPE à Angoulême, les élus de Fléac ont souhaité mieux comprendre comment fonctionne cet équipement, ce qu'est ce type de process, comment il a été dimensionné, dans quel environnement il est exploité, quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle installation, quels ont été les motivations qui ont permis de faire les choix de la technologie et du site.

2. UVE de TROYES

La construction de cet équipement a été motivée par l'obligation des élus de fermer progressivement, mais rapidement les 2 sites d'enfouissements utilisés dans le département.

Cette usine a été financée par VEOLIA qui en a la gestion pour 25 ans au travers de sa filiale VALAUBIA. Cela représente un investissement de 85 M€. Les études à elles seules représentent un coup de l'ordre du M€.

Elle est située dans l'agglomération de Troyes en pleine zone industrielle. Certes les premières habitations sont situées à environ 250/300 m. de l'UVE mais dans cette zone, les voisins immédiats de l'UVE sont les usines **MICHELIN** (fabrication de pneumatiques pour machines agricoles avec 2 grandes cheminées dont une de 44 m., 1000 emplois) et **ACCURIDE** (fabrication de jantes pour voitures, 335 emplois).



L'implantation de l'UVE sur ce site a été motivée par les critères suivant :

- Zone industrielle déjà existante
- Deux très gros clients potentiels à proximité immédiate pour la vapeur produite
- Localisation en plein centre du département et au milieu des 170 000 habitants de l'agglomération (pour une population totale de 360 000 habitants dans le département)
- Possibilité de déverser directement les bennes d'ordures dans le site de l'UVE
- Infrastructures routières toutes existantes (ZI) pour les 40 camions quotidiens chargés de 9 T d'ordures ménagères
- Terrain existant parfaitement dimensionné pour les besoins

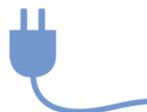
Les grandes étapes des travaux

- 2018 : Lancés le 1er octobre 2018, les travaux débutent par le terrassement du terrain. Les bassins sont creusés, les réseaux d'eau et d'électricité sont installés.
- 2019 : Les bâtiments sont construits : fosse, bâtiments administratifs, hall de réception des mâchefers. La charpente process est montée pour accueillir les différents équipements : four, chaudière, ponts roulants, traitement des fumées...
- 2020 : Les travaux se concentrent sur le second œuvre. Les process finissent d'être installés. Les équipes sont recrutées. L'usine fait l'objet d'une importante phase de test.
- 2021 : L'usine est officiellement mise en service en juillet. Les déchets ménagers de l'Aube sont désormais traités et valorisés par Valaubia.



60 000 tonnes

par an, c'est la capacité maximale de l'UVE Valaubia, soit deux fois moins que la production actuelle de l'Aube. Elle intègre les objectifs nationaux de réduction des déchets.



41 GWh* électriques

peuvent être produits par l'UVE Valaubia, soit la consommation électrique d'environ 8 800 foyers ou 19 200 habitants. *Gigawatt-heure.



60 GWh* thermiques

peuvent être produits par l'UVE Valaubia, soit la consommation d'environ 12 000 foyers ou 26 800 habitants. Dans l'attente du raccordement au réseau de chaleur urbain, des clients industriels sont d'ores et déjà alimentés. *Gigawatt-heure



120 000 tonnes

de déchets ménagers produits par an dans l'Aube.

3. INFORMATIONS DIVERS UVE



- L'usine mesure 30 m de hauteur et sa cheminée 42 m.
- La fosse dans laquelle sont déversées les ordures est le point le plus bas à - 9 m.
- Nous n'avons pas constaté d'odeurs particulières lors de la visite, les ordures étant prises en charge dans une fosse avec dépression.
- Il est ajouté un mix de bois dans la fosse pour faciliter la combustion des ordures qui sont brûlées ensuite à 1000 degrés.
- Le prix de vente de l'électricité produite est facturé à 76 € du MWH par contrat de trois ans. Il en est de même pour la fourniture de vapeur.
- La vapeur utilisée directement à un rendement de 80% alors que l'électricité produite via une turbine + alternateur n'est que de 40%.
- Les REFIOMS (déchets ultimes qui représentent 3% des déchets traités) sont envoyés en Ile de France dans une entreprise spécialisée dans le traitement de ce genre de déchets toxiques.
- L'évolution de la quantité de déchets annuels à traiter est estimée à - 1,5% par an, ce qui ne met pas en question le dimensionnement de l'outil.
- L'utilisation de l'usine génère une augmentation de 0.2% de l'empreinte carbone par habitant mais dans le même temps permet de diviser par deux la consommation de gaz avec les rejets correspondants sur l'agglomération.
- 11 ans entre les premières réflexions sur les solutions du traitement des déchets et la mise en service de l'UVE
- Les rejets de l'usine sont mesurés en continu sur la cheminée (9 molécules analysées et bientôt 10 avec ajout du mercure). Dans l'axe de la rose des vents, 5 points de mesure dans l'air et au sol jusqu'à 2,5 km. Avant la mise en service de l'UVE, les points 0 ont été définis dans l'air, l'eau et le sol. Minimum une réunion annuelle avec les autorités locales + préfecture afin d'analyser les résultats. Autorisation de dépassement des seuils fixés de 60 heures par an en cumulé et 3 heures en continu.
L'usine fonctionne 8200 heures par an.
- Une étude de l'évolution du prix de l'immobilier a été faite auprès de notaires pour voir si les biens situés à proximité ne perdait pas de valeur. Résultat : pas d'évolution négative constatée.
- A Angoulême, chaque habitant produit actuellement en moyenne par an 184 kg d'ordure et l'objectif est d'arriver à 90 kg dans 40 ans.

4. CONCLUSION

Très bon accueil des personnes présentes qui comprennent notre démarche en nous expliquant qu'il on fait la même en 2010 avant de prendre les décisions.

Ils nous conseillent de bien réfléchir, dès le départ, aux différentes solutions possibles en évaluant au plus juste les besoins en vapeur (canalisation coûte 1 m€ le kilomètre) avant de trouver les outils ad hoc.

Dernier conseil : prendre le temps de **consulter, d'étudier et d'écouter.**

En annexe, plaquettes de présentation

